

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 62 - Mars-Avril 2006

### EDITO.....

A l'heure où ces lignes sont écrites, plus d'une cinquantaine de facultés sont en grève contre la politique du gouvernement UMP.

Sarkozy, il y a quelques mois, s'est attaqué à la jeunesse précarisée des grands ensembles paupérisés en orchestrant des émeutes. Procédé indigne, mais "couvert" (dans tous les sens du terme) par les médias. De Villepin a achevé le travail, promettant un avenir fait de pauvreté et de soumission pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un parent ministre ou chef d'une grande entreprise.

Ces deux manières de gouverner, l'une basement provocatrice, l'autre favorisant l'oligarchie est indigne de la démocratie. Il ne faut donc pas s'étonner que les hommes au pouvoir ("hommes au pouvoir", encore une discrimination) soient incapables de proposer une loi pour ceux qui en ont le plus besoin. Incapable aussi d'anticiper sur les aspirations de la société de demain. Car, que veulent les "jeunes" en fait ? Tout simplement sortir de leur système. C'est à dire celui de la précarisation de longue durée, la recherche compulsive du gain à tout prix, l'exaspération des rapports de domination et de violence, l'égoïsme institution-

nalisé, l'acculturation, la pornographie devenant la seule forme médiatisée de l'amour...

Pourtant, nous n'avons eu de cesse de mettre en garde les salarié-e-s sur cette situation de retour aux valeurs esclavagistes du XIX<sup>e</sup> siècle des descendant-e-s du MEDEF.

Qu'importent les belles paroles. "L'existence précède l'essence". L'homme se définit par ses actes, professait le dernier des philosophes. Le libéralisme veut notre asservissement. Et nous, qu'allons nous faire ? Pour continuer à paraphraser Sartre, l'homme se définit seulement après ce qu'il fait et sa responsabilité est totale : l'individu, en se choisissant, ne fait jamais un choix pour lui seul mais il fait un choix qui pour lui a une valeur, le choix du bien. L'homme est responsable devant tous de l'humanité qu'il a choisie.

Il n'est plus temps de rester spectateurs, surtout lorsque le premier ministre lui-même dit : "J'écoute ceux qui ne sont pas dans la rue". Alors, crions, écrivons, grévons, luttons. Exigeons le respect de tous les individus, sans distinction de sexe, de couleur, de religion, d'âge ou de revenus !

Cédric GAROYAN



La CGT lutte et agit en faveur d'un monde meilleur, plus juste et plus sûr en matière d'emploi. Lors des dernières manifestations, elle était la confédération syndicale la plus présente dans la rue avec un seul mot d'ordre : retrait du CPE.

dans la rue". Alors, crions, écrivons, grévons, luttons. Exigeons le respect de tous les individus, sans distinction de sexe, de couleur, de religion, d'âge ou de revenus !

SOMMAIRE	P. 1 : - Editorial	- Calendrier 1 <sup>er</sup> degré 06
	P. 2 : - Notation 1 <sup>er</sup> degré	des élu-e-s du Sden-CGT en CAPD
	P. 3 : - Futurs délinquants	1 <sup>er</sup> degré
	P. 4 : - CDI Fonction Publique	- Journée de "solidarité"
	P. 5 : - Carte scolaire	- Un peu de pédagogie que
	- Dans le but de "Faire vivre	diable!!!
	et connaître l'Union Locale de	P. 7 : - 3 <sup>e</sup> DP6
	Nice"	- Les belles histoires de
- ZEP	l'oncle Jean-Pierre	
P. 6 : - Carte Scolaire 2 <sup>e</sup> degré LP	- Congrès de l'UGFF	
- Fermeture des sections ou	P. 8 : - Adhésion	
gestion comptable?		
Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT		

Notre syndicat ne vit  
que de l'argent de ses adhérent-e-s  
**Adhézerez !**

(page 8)

# Notation dans le 1<sup>er</sup> degré 06... Un système explosé et inique



Le Sden-Cgt s'est prononcé contre la prise en compte de la note d'inspection dans les barèmes, et pour le passage d'échelon selon le rythme le plus rapide (comme les corps d'inspection...).

Au-delà de cette position que nous avons eu l'occasion de présenter et défendre à de multiples occasions, notre rôle d'organisation syndicale est aussi, dans le système de notation actuel que nous contestons, de vérifier que les collègues que nous sommes amenés à défendre soient traités avec équité, ce qui, comme nous le démontrons, n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce rôle nous a amenés lors de la CAPD du

d'Académie a mis en place il y a quelques années maintenant, une "grille de notation" qui n'a jamais été rendue publique auprès des personnels par les services et dont l'existence est parfois "niée", mais à laquelle, dans les documents du mouvement, il est fait référence. Cette grille est publiée sur le site internet du Sden-Cgt 06

Il est clair au vu des tableaux ci-dessous que dans le département des Alpes-Maritimes, la situation réelle ne correspond en aucune manière à son application. En clair, qu'en fonction de la carrière des collègues :

- Corps d'origine: instituteur-trice-s ou P.E.

18 novembre pour la première fois, à refuser de voter le document final sur les promotions des Professeurs d'Ecole, estimant que dans la situation actuelle et au delà d'un positionnement sur la notation, il n'était plus possible de continuer à entériner des documents qui ne respectaient plus un minimum d'équité entre les collègues.

L'Inspecteur

- Mode de passage dans le corps (concours d'origine, concours interne, Liste d'Aptitude, arrivée d'autres corps de la Fonction Publique)

- Arrivée d'autres départements.

- Circonscriptions où se sont déroulées les différentes inspections

**Il n'y a plus aucune équité.**

Si l'on ajoute à cela que le "télescopage" au même échelon (essentiellement 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons et dans une moindre mesure 9<sup>e</sup>) de collègues issus soit du concours professeurs d'école classique, soit du concours interne, soit d'intégration par liste d'aptitude... amène à des écarts d'ancienneté dans le même échelon considérables, (plus de 15 ans d'écart au 6<sup>e</sup> échelon, près de 17 ans au 7<sup>e</sup> échelon, 24 ans au 8<sup>e</sup> échelon et 28 au 9<sup>e</sup> échelon!), **il est plus que clair aujourd'hui qu'il faut modifier le système...**

Rappelons que pour les promotions d'échelon le barème est composé exclusivement de la note et de l'ancienneté (coef 1 pour chacun)... Les écarts de note au même échelon en fonction des carrières et des circonscriptions d'IEN où se sont déroulées les inspections, les écarts d'ancienneté dans les échelons ne laissent aucune chance pour nombre de collègues d'espérer pouvoir changer d'échelon autrement qu'à l'ancienneté !

Nous avons demandé une audience syndicale auprès de l'I.A. 06 sur ce sujet.

**Yvon GUESNIER**

## Des chiffres éloquentes Etude faite à partir des dernières promotions des Professeurs d'école (échantillon de 1851 P.E.)

4 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
12,05	12,5	245	10,5	12	14
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
0,00%	5,31%	47,76%	12,24%	34,69%	

5 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
13,34	13,5	268	11	12,5	14,5
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
7,84%	10,45%	52,99%	11,94%%	16,79%%	

6 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
14,31	14,18	310	12	13,5	15,5
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
12,26%	4,84%	50,97%%	14,52%%	17,42%%	

7 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
15,55	15,5	349	13	15	16,5
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
15,76%	11,75%	27,22%%	18,62%%	26,65%%	

8 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
17,46	17,5	215	14	17,5	18
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
23,72%	20,93%	0,00%	15,81%	39,53%	

9 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
18,54	18,5	352	15	18	18,5
>Note plafond	Note Mediane	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
39,20%	30,11%	0,00%	17,05%	13,64%	

10 <sup>o</sup> échelon			Grille not.		
Note Moyenne	Note Mediane	Total PE	Plancher	Moyenne	Plafond
19,26	19,5	112	16	18,5	19
>Note plafond	Note plafond	>moyenne	Moyenne	<Moyenne	
56,25%	24,11%	0,00%	12,50%	7,14%	

# Des enfants sous haute surveillance pour dépister les futurs délinquants

En octobre dernier, un rapport parlementaire sur la prévention de la délinquance, le rapport Bénisti, fut remis au premier ministre. Il avait déjà lors de sa première présentation en 2004, soulevé l'indignation de beaucoup.

En septembre 2005 l'INSERM a publié un "Rapport d'expertise sur les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent", expertise réalisée à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Enfin un projet de loi sur la prévention de la délinquance est en chantier et Sarkozy en fait son cheval de bataille. C'est d'ailleurs depuis qu'il a fait mention de ce rapport de l'INSERM que les médias se sont faits l'écho de ces polémiques qui jusque-là étaient restées cantonnées aux professionnels. Il faut quand même rappeler que la pétition qui circule depuis septembre a recueilli environ 80 000 signatures (Contact : [contact@pasde0deconduite.ras.eu.org](mailto:contact@pasde0deconduite.ras.eu.org)).

Le rapport Bénisti est consternant de stigmatisation et de lieux communs éculés. Il est bon de savoir que notre ministre local, Christian Estrosi, a fait partie de cette brillante commission parlementaire. En gros, il prétend, avec de pseudo-arguments scientifiques que, par exemple, la délinquance est intimement liée à la non pratique de la langue française au sein des familles immigrées.

La procédure d'expertise collective de l'INSERM, consiste à réunir des experts pour établir un bilan des connaissances scientifiques et médicales, ici sur le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent.

Cette expertise en médicalisant à l'extrême des phénomènes d'ordre éducatif, psychologique et social, entretient la confusion entre malaise social et souffrance psychique, voire maladie héréditaire. Le rapport préconise un examen de santé aux alentours de 36 mois pour faire un premier repérage afin de mettre en place une intervention à titre de prévention : formation parentale, psychothérapie, médicaments. Ce rapport n'apporte rien de neuf si ce n'est la stigmatisation. Une fois de plus, au lieu de se préoccuper des problématiques sociales, on désigne des personnes, qui plus est, de jeu-

nes enfants, étiquetés dès lors "sujets à risques".

Cette notion de trouble des conduites est issue d'une classification internationale (en fait US) appelée DSM-IV (Diagnostic and Statistical Manual of mental disorders) selon laquelle les symptômes de troubles des conduites se classent en quatre catégories :

- conduites agressives envers des personnes ou des animaux
- destruction de biens matériels sans agression physique
- fraudes ou vols

ve d'instrumentalisation des pratiques de soins dans le champ pédopsychiatrique à des fins de sécurité et d'ordre public. Le risque de dérive est manifeste : la détection systématique d'enfants "agités" dans les crèches, les écoles maternelles, au prétexte d'endiguer leur délinquance future, pourrait transformer ces établissements de lieux d'accueil ou d'éducation en lieux de traque aux yeux des parents, mettant en péril le concept même de prévention. Comme le dit Bernard Golse, chef de service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker (Libération 28/02/06), "la question n'est plus de savoir

pourquoi quelqu'un devient délinquant et ce que cela veut dire pour lui mais surtout de savoir bloquer un symptôme dès la crèche".

Nous ne pouvons, en tant que parents, citoyens, professionnels, dans le champ de la santé, de l'enfance, de l'éducation, que reprendre à notre compte les demandes exprimées dans la pétition citée ci-dessus :

- **Nous nous élevons** contre les risques de dérives des pratiques de soins, notamment psychiques, vers des fins normatives et de contrôle social.

- **Nous refusons** la médicalisation ou la psychiatrisation de toute manifestation de mal-être social.

- **Nous nous engageons** à préserver dans nos pratiques professionnelles et sociales la pluralité des approches dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif... vis-à-vis des difficultés des enfants en prenant en compte la singularité de chacun au sein de son environnement.

- **Nous en appelons** à un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants, dans un esprit de clarté quant aux fonctions des divers acteurs du champ social (santé, éducation, justice...) et quant aux interrelations entre ces acteurs.

Anne BERTHOUX

• Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez consulter ledit rapport : [http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble\\_conduites/trouble\\_conduites\\_synthese.pdf](http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble_conduites/trouble_conduites_synthese.pdf)



- violations délibérées des règles établies.

Donc, dit le rapport, "Au cours du développement de l'enfant, ces symptômes s'expriment à la maison, à l'école ou à l'extérieur, de manière spécifique selon l'âge de l'enfant et de l'adolescent. Ils doivent être différenciés des conduites normales. Ainsi, les manifestations telles que les agressions physiques, les mensonges ou les vols d'objets, relativement fréquentes chez le petit enfant, ne deviennent "anormales" que si elles sont très fréquentes et perdurent au-delà de l'âge de 4 ans." Se dessine ainsi une **entreprise de médicalisation de l'enfance** supposant que chaque enfant sera désormais accompagné au long de sa vie et de son parcours scolaire d'un dossier médical contenant des informations sur ses conduites et comportements.

C'est extrêmement grave : sous couvert de "caution scientifique", il s'agit d'une tentati-

## CDI FONCTION PUBLIQUE !

# Ni garantie d'emploi, ni titularisation ! Mais Précarisation !

Nous aurions pu croire que la mise en application de la loi du 26 juillet - n° 2005-843 - dans son chapitre III "Lutte contre la précarité" qui limite le recours aux CDD dans la fonction publique aurait permis de transformer les nombreux CDD existants en CDI.

**Or, à l'heure actuelle, il n'en est rien !**

En effet, le rectorat, et les rectorats en général, ne semblent guère pressés de mettre en application la circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Avant tout, il est important de préciser les choses. **Et ne nous leurrons pas, le CDI n'est pas une titularisation** ni un dispositif qui rentre dans un processus de titularisation. La CGT revendique la titularisation !

Je ne reviendrai pas sur le texte lui-même, il est consultable et téléchargeable sur le site du ministère.

A qui s'adresse-t-il ? Aux maîtres auxiliaires (MAGE) de plus ou moins de 50 ans, aux

contractuel-le-s, certains personnels de GRETA ou de CFA, les vacataires ayant été recruté-e-s alternativement en tant que contractuel-le-s et en tant que vacataires, etc.

Chaque situation étant pratiquement un cas particulier il est souhaitable de nous consulter afin de savoir si votre CDD peut se transformer en CDI.

Cependant il me semble important ici de faire quelques précisions.

A propos de l'obligation de recrutement :

- Le CDI ne garantit pas l'emploi ! Si l'emploi est supprimé, le CDI disparaît.

Si par exemple dans une discipline il n'y a plus de postes vacants, le CDI disparaît.

- Se pose par ailleurs le problème des contractuel-le-s qui assurent des remplacements. Nous devons obtenir qu'ils ou qu'elles soient nommé-e-s à l'année ce qui éviterait l'alternance vacataire/contractuel-le.

A propos des contrats successifs, la loi dit : "la durée des contrats successifs ne

précarisation, nous y sommes en plein. En effet, qui garantira le ré-emploi après une période de travail de 3, 4 voire 5 ans, sachant qu'il y a obligation de transformer le CDD en CDI après 6 ans !

Et que dire des personnels des GRETA, qui eux seront carrément licenciés au bout de 6 années de bons et loyaux services. En effet, le texte de loi stipule que : "les dispositions (...) ne s'appliquent pas pour la mise en œuvre

d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle par apprentissage". Donc après avoir enseigné pendant 6 années, le ou la contractuel-le sera mis-e au chômage !

**Où est l'égalité des chances là dedans ? Où est le droit du travail ?**

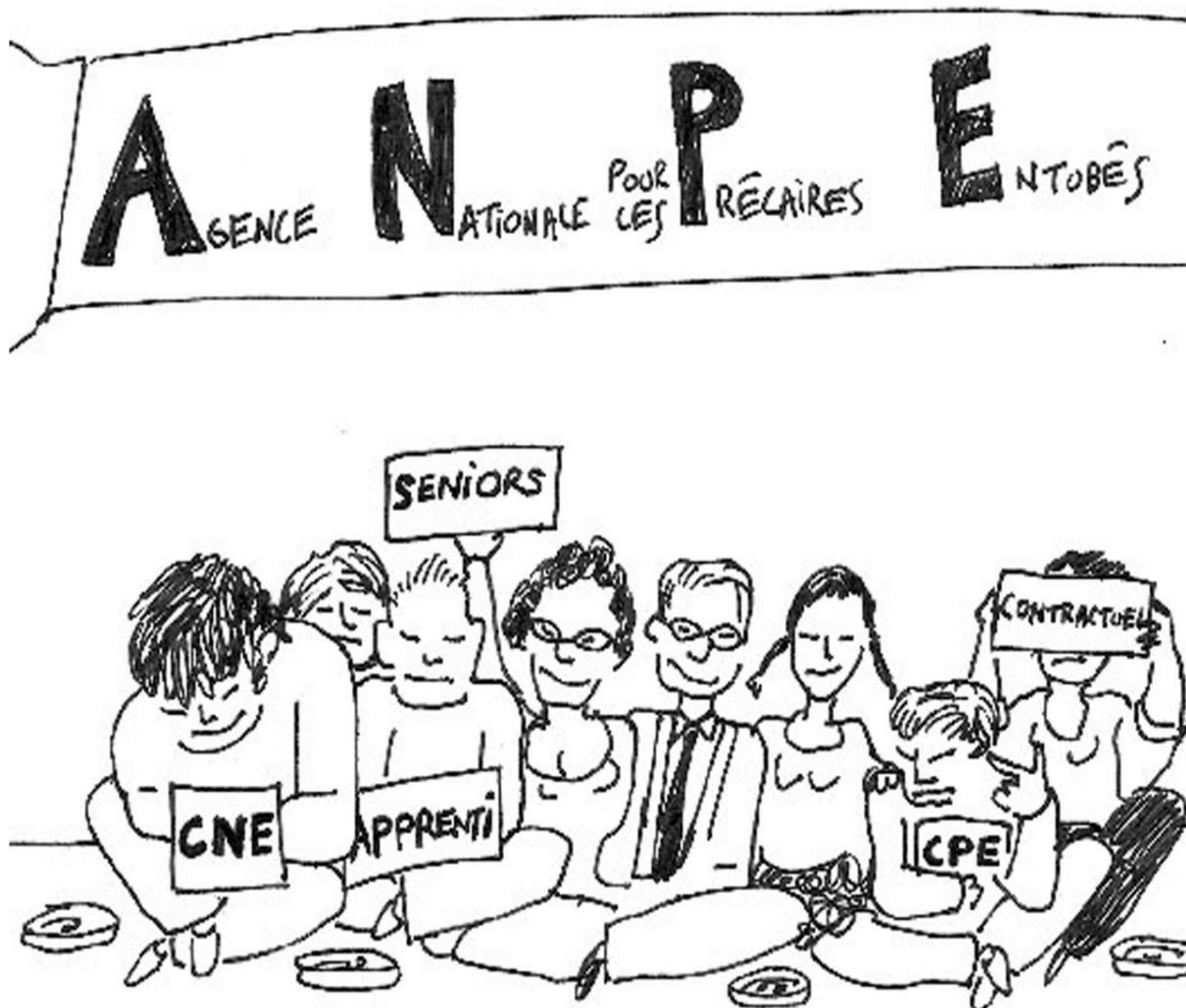
Oui, décidément ce gouvernement est en train de sacrifier, de démanteler ce qu'il reste encore du droit du travail. En effet, après la mise en place du CNE, l'abaissement de l'âge de l'apprentissage à 14ans, le contrat senior, et puis le

passage en force à l'assemblée du CPE que restera-t-il du code du travail !?

C'est pourquoi, nous à la CGT Educ'Action, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire respecter les droits des salarié-e-s . Et nous appelons tous les contractuel-le-s qui ont des problèmes pour faire transformer leur CDD en CDI à nous contacter afin que nous puissions intervenir d'une façon globale au rectorat. Certains cas ont déjà été soulevés auprès des services du rectorat.

**Joël DENNEULIN**

Cgteducation06@wanadoo.fr



peut excéder 6 ans". "Si à l'issue de la période maximale de 6 ans (...), ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être (...) que pour une durée indéterminée".

Le ministère sera sûrement tenté d'interrompre les contrats successifs par des périodes de chômage, puis à nouveau CDD avec des droits limités la première année, et notamment en matière de congés !

On le voit, ce n'est pas la transposition du droit communautaire à la fonction publique qui améliorera la situation des agents non titulaires. Quand on parle de

PLP, 2<sup>e</sup> Degré

# Tableau d'avancement à la hors classe

Pour la deuxième année, la valeur professionnelle fait partie du barème pour l'avancement à la hors classe. Malgré nos protestations à tous les niveaux, malgré le refus des élus CAPA PLP de siéger, le ministère a maintenu le MERITE, il n'y a pas d'autre mot même si le Rectorat et l'Administration Centrale refusent d'employer ce terme. La seule réponse que nous ayons obtenue de la part du Rectorat : "la valeur professionnelle fait partie des statuts de la Fonction Publique"...

Nous continuerons à dénoncer cette inégalité de traitement entre les personnels. Rappelons que la valeur professionnelle est basée sur l'avis du Chef d'Etablissement et de l'Inspecteur. Certains d'entre eux ont d'ailleurs reconnu que cela leur permettait de favoriser certaines personnes... Les avis des chefs d'établissement et des inspecteurs sont transformés en points par le Recteur. Nous serons vigilants par rapport à la transformation des avis en points, car l'année dernière les personnels qui avaient eu comme appréciation "recevable" ont une note nulle. Nous avons demandé au services du Rectorat d'être très attentifs par rapport à cette note, car

les collègues qui ont reçu cette note se sont sentis blessés et ont très mal pris le peu de considération de la part de l'Administration ; certains inspecteurs ont même avoué avoir mis zéro à des enseignants qu'ils ne connaissaient pas !!! Ce genre de pratique est scandaleux.

Nous ne pouvons que dénoncer le fait que certains inspecteurs ne font pas leur travail en ne venant pas inspecter régulièrement les personnels dont ils ont la charge. Depuis de nombreuses années, nous réclamons un groupe de travail sur l'inspection afin de faire le point et nous l'avons obtenu, il aura lieu le 16 mai prochain, nous ne manquerons pas de vous faire un compte-rendu dans le prochain numéro.



## Calendrier pour la hors classe :

- du 20 au 30 mars 2006 : avis des chefs d'établissements
- du 4 au 14 avril 2006 : avis des inspecteurs
- CAPA pour les CPE : le 18 mai 2006
- CAPA pour les profs d'EPS : le 19 mai 2006
- CAPA pour les PLP : le 14 juin 2006

Pour télécharger la fiche syndicale d'avancement :

<http://sden1d06.free.fr/2D/horsclassefiche.doc>

Sinon nous la demander nous vous l'adresserons...

### BREVES

**Dans le but de "Faire vivre et connaître l'Union Locale de Nice", nous souhaitons mettre en place des rendez-vous festifs et militants**

Tous les premiers samedis du mois nous proposerons donc une soirée musique, débat, chanson, projection, exposition, théâtre, à thèmes (commerce équitable, les fêtes de l'automne autour de la châtaigne et du vin vieux, un vide grenier au printemps)... ou encore confiée à une association (Cuba, Mali, Palestine...)... nous ne manquerons pas également, à cette occasion de rappeler l'actualité syndicale.



#### Programmés:

- 1<sup>er</sup> avril : concert LO MAGO D'EN CASTEU
- 6 mai : MONDO (autour du commerce équitable (musique, stands, projections))

La programmation reste ouverte à toutes les formes de spectacles et d'activités culturelles...

Nous invitons d'autre part, les militants à rejoindre le collectif d'organisation.

• (contact : [mechape@laposte.net](mailto:mechape@laposte.net))

**Michel ECHAMPE**

### ZEP

Mise en place d'une coordination ZEP dans les A.M.

A l'initiative de collègues du collège de l'Ariane (syndiqué-e-s Cgt, Fsu, ou non syndiqué-e-s ) se met en place une coordination ZEP dans les A.M.

Une réunion a eu lieu le 22 mars suivie d'une conférence de presse... Nous y reviendrons.

## BREVES

### Calendrier 1<sup>er</sup> degré 06 des élu-e-s du Sden-Cgt en CAPD 1<sup>er</sup> degré

3 avril

Groupe de travail : ordre du jour  
- priorités médicales et sociales (Mouvement)  
- étude du barème congé de formation professionnelle

18 mai :

-14h30 CAPD MOUVEMENT, intégrations P.E., congés de formation

26 juin :

-14h30 CAPD mouvement provisoire

### Journée de "solidarité"

La Cgt Educ'Action est toujours opposée au principe même de cette journée travaillée et non payée... Sans même parler du fait que cela ne rapportera rien aux personnes dépendantes l'Etat ne reversant rien de cette journée ! Nous soutenons bien entendu toutes les initiatives qui seront prises dans les établissements du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>e</sup> degré. Des préavis de grève ont été déposés à toutes fins utiles.

### Un peu de pédagogie que diable!!!!

Alors que débutait la 17<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école, nous avons décidé, une collègue et moi, d'inviter un journaliste de l'Humanité.

Mercredi 15/03, Pierre Barbancey, grand reporter spécialiste du proche et moyen orient, a dialogué avec 4 classes du collège Jules-Romain.

Son franc-parler a permis aux élèves de mesurer l'importance d'avoir en France des quotidiens d'opinion

Son témoignage sur ce qu'il voit dans les conflits et les pays du proche et moyen-orient, ont permis aux élèves de se faire une opinion différente par rapport à ce qu'on leur fait croire à la télévision.

Nous espérons que cette rencontre leur donnera envie de faire la démarche de lire les journaux plus souvent et ainsi de devenir des citoyens actifs et non pas des citoyens de seconde classe relégués aux bords de la société.

Laure BOUSHOR

## Carte Scolaire 2<sup>o</sup> Degré LP Ouverture d'établissement à moyens constants ou comment déshabiller Paul-e pour habiller Jacques-line



Trois lycées ont ouvert l'année dernière ou cette année dans l'académie (St MAXIMIN, VALDEBLORE et VALBONNE). Le CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) du 14 mars a pris connaissance des propositions de l'administration pour doter ces établissements des postes administratifs et de laboratoires nécessaires. La méthode est simple : supprimer des postes dans d'autres établissements. On appelle cela le redéploiement. Pour créer 5 postes administratifs on supprime l'équivalent de 5 postes existants

dans des lycées et collèges (Parc-impérial, EK, Augier, Apollinaire, Beaussier, Beausite, Thomas et Cavailles).

De même pour couvrir la création de 4 postes de personnel de laboratoire, on en supprime 5 (Saint-Hilai-re/Carnot à Grasse, Roustan, Les Bréguières/Verne à Cagnes, Raynouard et Valbonne ex-IV). Les cinq collèges visés par cette mesure n'ont plus d'aide labo ! Est-ce ainsi que l'on va redynamiser les filières scientifiques ?

Le Recteur de l'Académie caractérise cette méthode par un bel euphémisme : "aller dans le sens de l'intérêt général avec les moyens que la Nation nous a donnés".

Ce CTPA a été aussi l'occasion de confirmer nos craintes sur la décentralisation des

personnels TOS en constatant les différences de traitement suivant les collectivités territoriales de rattachement ainsi que les difficultés que cela pose pour les mutations. Seule maigre consolation, la création de 10 postes d'infirmières, goutte d'eau face au retard accumulé.

Les prochains CTPD du 23 mars et CTPA du 28 mars porteront sur les créations/suppressions de postes ainsi que les postes spécifiques (dont les postes ambition - réussite).

J.-P. QUARTIER

### Dernière minute

Dans les documents préparatoires en CTPA... suppression de 44 postes lycée !

## Fermeture des sections ou gestion comptable?

Depuis quelques années, le Rectorat ne tient pas compte des décisions des conseils d'administration des établissements pour fermer des sections. Une fois la décision rectorale prise, il est difficile de faire reculer le Rectorat.

En effet, à la lecture des documents du CTPA (comité technique paritaire académique), on s'aperçoit que la gestion comptable est plus

que jamais à l'ordre du jour. Pour fermer une classe, le Rectorat a quatre indicateurs sur trois ans : le nombre de

places vacantes, le taux d'attractivité le taux d'érosion et la réussite aux examens.

Plus simplement, le Rectorat

Toulon, le Bac Pro carrosserie ferme à la rentrée 2006, les arguments avancés par le Rectorat sont comptables : 3

élèves en Terminale en 2005, 4 en 2004, 7 en 2003 donc fermeture du Bac Pro, les élèves iront en apprentissage...

Force est de constater que le Rectorat applique la politique nationale qui donne la part belle à l'apprentissage.

Il faut donc être très vigilant dans nos établissements si on ne veut pas les voir se vider.

Corinne GELEY



## 3<sup>e</sup> découverte professionnelle ???

A la rentrée prochaine, 8 classes de "découverte professionnelle 6 heures" seront mises en place au sein de notre académie. Que vont apporter ces classes pour les élèves comme pour les établissements scolaires ? Mais revenons un peu en arrière. Il y a une dizaine d'années, les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques étaient retirées des lycées professionnels pour être implantées dans les collèges. Depuis la rentrée de septembre 2005, deux classes (une par département) de découverte professionnelle 6 heures (3DP6) ont été installées à titre expérimental dans notre académie. Avant même la fin de la première année d'existence de ces classes, nous apprenions que les lycées professionnels recevraient ce type de classes.

Cette classe, qui reste une classe de collège, sera implantée dans les LP : les "collégiens-lycéens ?" seront issus des collèges du bassin correspondant. Or, on s'aperçoit que dans certains bassins, des collèves - trop éloignés du LP- ne pourront pas bénéficier de cette possibilité, faute de moyens de transport suffisants (par exemple, une classe de 3DP6 sera ouverte au LP Galliéni à Fréjus, mais elle ne pourra pas accueillir les élèves de Gassin qui fait pourtant partie du même bassin).

Se posent alors de nombreuses questions de la part des enseignants de LP, de collèges, mais aussi de la part des parents d'élèves qui découvrent cette possibilité de poursuite d'études pour leurs enfants.

Comment va-t-on recruter ces élèves ? Quels sont les critères de choix ? Quel est le but d'une telle classe ? La découverte professionnelle ? Que va-t-on faire avec les élèves. Est-ce une nouvelle discipline ? Il existe encore bien d'autres interrogations que l'Administration n'a pas l'air d'entendre.

En effet, la dotation horaire (DHG) donnée aux LP qui accueilleront une 3DP6 est de 28h30 ; cette dotation est en-dessous de la

dotation minimum de 31h30 !!! Force est de constater que le Rectorat de l'Académie de Nice ne donne pas les moyens aux établissements de faire de cette classe une réussite. Il est demandé aux établissements de mettre en place un suivi individualisé des élèves, comment le faire, si on ne peut déjà pas assurer le nombre réglementaire d'heures de cours. Il apparaît évident que cette classe sera une classe sensible, il serait nécessaire que le Rectorat de Nice alloue un complément horaire pour ces classes.

Cette classe nous laisse entrevoir ce que va engendrer la décentralisation avec les disparités entre académies. En effet, certaines académies agissent comme l'Académie de Nice, en ne se donnant pas les moyens de faire réussir les élèves qui intégreront cette classe, alors que d'autres académies allouent 50 heures pour les classes de 3DP6 !!! Nous ne sommes pas dupes, les élèves qui intégreront cette classe seront pour la plupart des élèves démobilisés par rapport au système scolaire et si nous voulons que cette classe soit un nouveau départ pour la réussite, il n'y a pas de miracles : les moyens horaires sont quand même la seule aide certaine.

C'est pourquoi nous dénonçons la manière dont le Rectorat de Nice met en place la 3DP6 sans concertation, ni avec les équipes pédagogiques, ni avec les parents d'élèves. Nous demandons que le Rectorat mette en place dans les plus brefs délais une harmonisation des pratiques des établissements, car chaque établissement est libre de mettre au point le projet pédagogique concernant la 3DP6 !!! Nous exigeons que les enseignants volontaires soient formés et que les familles soient informées non seulement des modalités de recrutement, mais aussi de la poursuite d'études après cette classe.

Corinne GELEY

## BREVES

### Congrès de l'UGFF

Le 24<sup>e</sup> Congrès de l'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) s'est tenu à la Colle sur Loup du 13 mars au 17 mars.

Ce congrès a d'abord permis de régler le problème peu passionnant, mais ô combien utile, des cotisations. Il a surtout été l'occasion de rappeler les grands combats de notre fédération. En première position le retrait toujours d'actualité de la loi Fillon. L'UGFF s'était mobilisée jusqu'au bout sur le chapitre des retraites en 2003 et pour la fédération, la bataille n'est pas finie et doit rester à l'ordre du jour des revendications futures.

La "privatisation" à peine déguisée d'EDF-Suez a également été évoquée. Un appel au soutien inconditionnel au mouvement étudiant a aussi été lancé.

Enfin, des délégués allemands et espagnols étaient présents. Ils ont pu parler de la précarité qui sévit dans leurs pays. En Allemagne, le gouvernement tente d'augmenter la durée de travail de 38,5 heures à 40 heures sans augmentation de salaire.

En cette période de casse du secteur public et de suppression de poste, nul doute que la nouvelle équipe mise en place lors de ce congrès aura beaucoup de travail pour les trois ans à venir.

C. GAROYAN

## Les Belles Histoires de l'Oncle Jean-Pierre

Jacques est professeur de physique dans un collège de l'arrière pays niçois. Un matin, en dialoguant avec ses élèves pendant son cours, il apprend fortuitement que ceux-ci auront un autre cours de physique l'après midi. Ne comprenant pas, c'est quand même lui qui est le professeur de physique de cette classe, il fonce dans le bureau du chef d'établissement. Il apprend alors que Sylvie, la professeur d'histoire, est absente et qu'elle est remplacée par Françoise, sa collègue de mathématique, en application du dispositif des remplacements de courte



durée inventé par notre cher ministre. Là où cela devient grotesque et scandaleux, c'est quand Françoise, par ailleurs volontaire sur un maximum de remplacements, décide de don-

ner une heure de physique et non de mathématiques, et ce sans aucune concertation avec le professeur en charge de cette discipline dans cette classe !

Cette histoire s'est réellement déroulée dans un collège des Alpes-Maritimes, les noms et les disciplines ayant été modifiés. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser un-e collègue, mais de dénoncer encore une fois ce dispositif absurde et inefficace.

N'hésitez pas, vous aussi, à nous faire part d'exemples concrets, vécus, dont vous seriez les témoins.

Jean-Pierre QUARTIER

# Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

## Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M. a déménagé. Il convient d'adresser le courrier à :  
**Cgt-Educ'Action-Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

### **Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :**

Cédric GAROYAN  
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22  
10, avenue des Tuilières  
06800 Cagnes-sur-Mer  
cgaroyan@yahoo.fr  
<http://ursdencgtnice.free.fr>

### **Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental**

Joël DENNEULIN  
Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93  
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes  
E-mail:cgteducation06@wanadoo

### **1<sup>er</sup> degré 06 :**

Yvon GUESNIER  
Tél. 06.63.57.64.72  
E-mail:sden1d06@free.fr  
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

### **2<sup>e</sup> degré 06 :**

E-mail : sden2d06@free.fr

### **Trésorier du 06 :**

Renaud DE VARENT  
Sden-Cgt - 4, place Saint-François  
06300 Nice  
Répondeur : 06.84.37.05.59  
E-mail: sed.lex@free.fr

### **Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :**

Corinne GELEY  
Tél./fax : 04.94.45.23.14  
725, Chemin des Vernedes  
17, Clairières des Vernedes  
83480 Puget  
corinne.geley@laposte.net

### **1<sup>er</sup> degré 83 : Sandrine BLONDY**

Tél. : 06 11 77 62 69  
E-mail:sandrine.syndicat@free.fr

### **Trésorière du Var : Colette LACROIX**

4, rue Jean-Bonnet - 83000 Toulon  
Tel. 04.94.03.61.59  
Mail : lacroix.colette@wanadoo.fr

**Notre syndicat ne vit que de l'argent de ses adhérent-e-s**  
**Adhérez !**

Bulletin d'adhésion à retourner : **Cgt-Educ'Action Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né-e le : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Grade (Plp, P.E. Instit, Certifié...): \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_

Hors-classe : oui-non

Fonction : ZIL, Adj-t-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : \_\_\_\_\_ Temps plein - Temps partiel : quotité \_\_\_\_\_ %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par prélèvement automatique (mensuel): j'envoie un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous peut vous aider à établir le montant :

Cotisation par mois	1 <sup>er</sup> éch.	2 <sup>e</sup> éch.	3 <sup>e</sup> éch.	4 <sup>e</sup> éch.	5 <sup>e</sup> éch.	6 <sup>e</sup> éch.	7 <sup>e</sup> éch.	8 <sup>e</sup> éch.	9 <sup>e</sup> éch.	10 <sup>e</sup> éch.	11 <sup>e</sup> éch.
Instituteur/trice				13,70 €	14,10 €	14,40 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,30 €	19,00 €
Certif., Prof. Ecole, CPE, PLP, PEPS	10,80 €	10,80 €	14,60 €	15,30 €	16,20 €	17,20 €	18,30 €	19,60 €	20,90 €	22,60 €	24,30 €
Certif. Hors-classe	18,30 €	20,70 €	22,20 €	23,70 €	25,70 €	27,40 €	28,90 €				
Agrégé-e	14,00 €	16,20 €	17,60 €	19,10 €	20,50 €	21,90 €	23,50 €	25,30 €	27,10 €	28,90 €	30,40 €

Si vous avez été promu-e, votre prélèvement mensuel sera augmenté à hauteur de la cotisation correspondant à votre échelon. N'hésitez pas à faire connaître tout changement de situation (temps partiel, retraite...) qui n'aurait pas été pris en compte dans le calcul de votre cotisation.

MI-SE **10,80 €** par mois  
Stagiaires IUFM **10,80 €** par mois  
Vacataires **6,20 €** par mois  
Aides-éducateurs/trices/  
Assistant-e d'éducation **7,80 €** par mois  
E.V.S. **3,90 €** par mois

Etudiant-e : cotisation **annuelle 23,00 €**

Vous travaillez à mi-temps, à temps partiel : calculez votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

**Agrégé-e Hors-classe, Maître-sse auxiliaire, contractuel-le, PEGC, personnel de direction, professeur-e d'université, autres catégories... :**  
calculez votre cotisation sur 1% du salaire mensuel ou prenez contact avec le syndicat.

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEPIPCA - La Trinité